

Les déchets humides



Les déchets organiques.
Il s'agit des déchets qui se dégradent naturellement et rapidement : épluchures, fruits abimés, restes de repas, mouchoirs/essuie-tout, sachets de thé/marc de café, fleurs fanées...



Les déchets humides sont à jeter dans le sac gris.



les déchets de la salle de bain p.12



Les déchets hygiéniques et non valorisables :
couches culottes, cotons-tiges, poussière, coquillages, litière, mégots de cigarette...

Les déchets secs et propres



Les emballages plastiques : par exemple les bouteilles, pots, barquettes, boîtes, sacs et films plastiques.

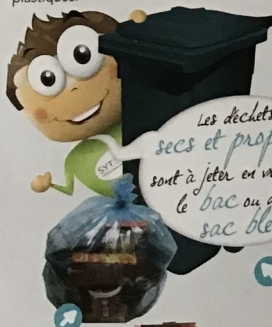
les déchets de la salle de bain p.12



Les emballages métalliques : par exemple les canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons métalliques, petits emballages en métal et barquettes en aluminium.

Le saviez-vous ?

Le tri effectué sur le territoire du SYTOM est unique en France. Grâce à des consignes simples et un outil innovant les performances de valorisation sont excellentes.



Les déchets secs et propres sont à jeter en sac dans le sac ou dans le sac bleu.



Les emballages cartonnés : par exemple les cartonnets, briques alimentaires.

Tous les papiers : par exemple les publicités, journaux, magazines, catalogues, annuaires, enveloppes, lettres, impressions.

Tous les papiers

sont à jeter dans la poubelle bleue ou le sac bleu.

Chiffre

Le recyclage d'1 tonne de papier permet d'économiser 100 m³ d'eau et :



Publicités, prospectus



Journaux, magazines

À ne pas déchirer !



Catalogues, annuaires



Papiers du bureau, enveloppes



Livres, cahiers

Attention déchets refusés

• Radiographies et papiers peints en déchèterie. • Papiers gras, salis, souillés dans les déchets humides.



Le verre d'emballage

Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



ATTENTION
aux intrus à ne pas mettre
dans les colonnes à verre !



Pour des raisons de salubrité publique et pour la sécurité des agents de collecte : **même si la colonne est pleine**, nous vous remercions de ne surtout pas déposer de déchets au sol sous peine de poursuites.

Pensons durable

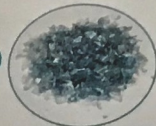
Une bouteille en verre est recyclable à 100 % et à l'infini. Si elle n'est pas recyclée, elle met environ 2 000 ans à se dégrader et disparaître !



●●● La valorisation **des matières**
en quelques exemples



Bouteilles en
plastique transparent



Paillettes PET



Pull polaire



Bouteilles en
plastique opaque



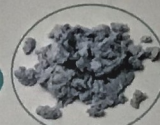
Paillettes PEHD



Arrosoir



Journaux



Ouate de cellulose



Papier cadeau

Pensons **durable**

Le recyclage permet d'économiser les ressources naturelles (eau, pétrole, minéral, bois, sable, etc.) et de l'énergie.



Grâce au recyclage, nos déchets obtiennent une seconde vie !



Emballages en carton



Ouate de cellulose



Boîte d'œufs



Emballages en aluminium



Aluminium broyé
puis fondu



Cadre de vélo



Emballages en acier



Acier broyé
puis fondu



Boule de pétanque

Pensons **durable**

Le recyclage permet d'éviter l'enfouissement. N'oublions pas la place que prennent nos déchets sous le sol !



La valorisation des déchets organiques

La plupart des autres collectivités possèdent tout simplement une poubelle pour les déchets recyclables et une poubelle pour les déchets non recyclables **directement enfouis ou incinérés**.

Au SYTOM, **les 2 poubelles sont valorisées** : la poubelle bleue permet la transformation des déchets en de nouveaux objets, et la poubelle grise permet la transformation des déchets organiques (biodégradables) en compost.

Grâce à ce système unique ainsi qu'à vos efforts, **la production de déchets résiduels** (ceux qui ne pourront être valorisés) **est bien inférieure aux autres territoires français**.

Pensons durable

Le SYTOM extrait les déchets organiques pour fabriquer du compost permettant une valorisation en épandage agricole.

Une autre manière responsable et utile de traiter ces déchets, c'est le compostage individuel à la maison !



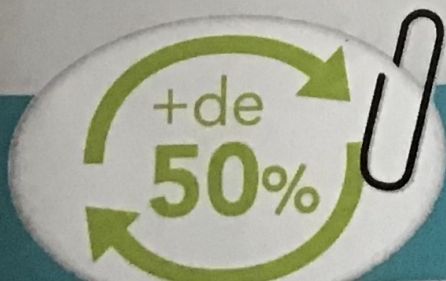
Déchets organiques



Maturation du compost



Amendement de qualité



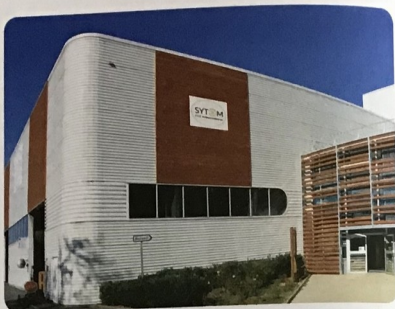
Performance

des déchets entrants sont transformés en compost ou évaporés.

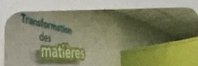
●●● Les installations

Le centre de tri

Le centre de tri du SYTOM traite les déchets secs et propres. Il intègre un processus dernier cri permettant de valoriser environ 8 000 tonnes de déchets à l'année.



La chaîne de tri est composée de machines modernes (trieurs optiques, séparateur à courant de Foucault, trommel...) et d'opérateurs contrôlant la qualité du tri.



L'usine de compostage

L'usine de compostage traite la fraction humide des ordures ménagères. Elle permet d'extraire les déchets biodégradables et de les transformer en compost grâce à un procédé de fermentation et de maturation aérobie accéléré.

Les déchets non recyclables sont conduits en enfouissement.

L'engrais naturel produit répond à la norme NFU 44-051. Il sera utilisé en épandage sur les terres agricoles céréalières.

